



**Bureau d'information  
et de communication**

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

### **Nouvelle médiatrice cantonale au service des personnes handicapées**

**Une nouvelle médiatrice cantonale au service des personnes handicapées vient d'entrer en fonction au Bureau cantonal de médiation Santé Handicap qui a pour mission de promouvoir les droits des personnes en situation de handicap et de désamorcer les situations conflictuelles liées au non-respect de ces droits.**

Nommée par les deux commissions d'examen des plaintes, Mme Nadia Gaillet a été engagée à 50% au poste de médiatrice cantonale secteur handicap, succédant ainsi à Monsieur Patrick Vuille. Elle a pour tâche de faire connaître les droits des personnes handicapées. Elle est également chargée de traiter les plaintes relatives à une violation de ces droits. Âgée de 33 ans, Mme Gaillet est au bénéfice d'un diplôme universitaire en médiation ainsi que d'une licence en lettres. Elle a travaillé plusieurs années dans le secteur social où elle a participé à des négociations de conventions collectives. Elle a participé à un projet éducatif humanitaire dans un camp de réfugiés tibétains. Elle a conçu un programme de formation en gestion des conflits qu'elle enseigne à des enfants et à des adultes.

La médiatrice reçoit sur rendez-vous et renseigne par téléphone les lundis, mardis et jeudis de 9h à 13h lors de la permanence téléphonique (021 316 09 86). Les séances de médiation ont lieu dans les locaux du Bureau cantonal de médiation Santé Handicap (Av. Ruchonnet 57 à Lausanne) ou à l'extérieur du Bureau cantonal, en cas de difficultés de mobilité ou d'accès de la personne concernée.

Pour rappel, la loi sur les mesures d'aide et d'intégration pour personne handicapée a conféré les droits suivants: le libre choix de l'établissement, le droit de recourir au soutien de ses proches, le droit à l'information sur les prestations et les conditions de séjour, l'accès en tout temps au dossier et l'interdiction des mesures de contrainte.

La médiation a pour but de renouer le dialogue entre les parties en conflit et résoudre à l'amiable une situation conflictuelle. C'est une démarche librement consentie, par

laquelle la médiatrice, tiers neutre et impartial, accompagne avec empathie les personnes à exprimer leurs attentes, leurs besoins et leurs objectifs. La médiation est conduite avec la volonté d'instaurer un dialogue ouvert et constructif dans un climat rassurant. Permettant de rétablir la confiance et de trouver des solutions qui conviennent à chacun, elle exige la confidentialité de toutes les personnes au cours du processus. Les prestations de médiation sont rapides et gratuites.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 29 mai 2012

Nadia Gaillet, médiatrice secteur socio-éducatif, 021 316 09 86 Me Mireille Loroche, présidente de la Commission d'examen des plaintes de résidents ou usagers d'établissements sanitaires et d'établissements socio-éducatifs, 021 343 20 40 DSAS, Françoise Jaques, cheffe du Service de prévoyance et d'aide sociales, 021 316 52 00